Nations Unies S/PV.4900



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4900e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le vendredi 23 janvier 2004, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 23 janvier 2004, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 4900e séance, avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur par intérim de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents. »

04-21910 (F) 230104 230104